



DUREE

5 jours (35 heures)

PUBLIC

Elus du CSE

Membres de la commission SSCT

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Cerner les différentes attributions du CSE en matière de SSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat

Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions

Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise

METHODES PEDAGOGIQUES

Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports

Présentation théorique en interaction avec les stagiaires

Ateliers : travaux sur documents et mises en situation

Remise d'un support de formation sur papier et relié

EVALUATION

Test de fin de stage

INTERVENANT

Formateur Consultant, spécialiste en Droit du Travail et Gestion Sociale

LIEU

Chez EvryWare ou sur site Client.

I - Les fondamentaux et principes généraux

- Rappel des fondamentaux
 - Les 9 principes généraux de prévention
 - L'obligation de sécurité de résultat du chef d'entreprise
 - Le rôle du salarié dans la protection de sa sécurité et celle des tiers
 - La situation particulière des CDD et des intérimaires au regard du risque professionnel
- Les sources d'information
 - Les sites à connaître, les documentations et les revues

Atelier : consultation des sites : INRS, ANACT, ...

- Composition du CHSCT et statut de ses membres
- Présentation des autres acteurs de la sécurité
 - Les acteurs de l'entreprise : employeur, salariés, élus, services de la médecine du travail, l'IPRP...
 - Les acteurs institutionnels : l'inspection du travail, la CNAMTS, les organismes techniques
- Pluralité de commissions SSCT au sein d'une même entreprise

Atelier : Qui fait quoi – qui travaille avec qui et... Comment ?

II – La commission SSCT du CSE

- La mise en place
- Les domaines de compétences
- Les informations nécessaires à l'exercice de la mission
- La BDES

III - Les consultations ponctuelles ou récurrentes : avis donné en réunion plénière

Atelier : déroulement d'une consultation obligatoire (situation pratique)

IV - Analyse des risques et mise en place des enquêtes

- Notions de danger et de risque
 - Principaux risques (chimiques, routiers, psychosociaux...)
 - Grilles et check-lists d'identification des risques

Atelier : travaux sur la définition et l'importance du risque à partir de films, de fiches techniques choisis en fonction du domaine d'activité des stagiaires

- Les situations particulières
 - Les situations de danger grave et imminent
 - Le droit d'alerte et de retrait
- Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
 - Quand et comment procéder à une enquête ?
 - Constituer une délégation et recueillir les faits

Atelier : Mener une enquête à la suite d'un Accident du Travail ou à des incidents répétés

V - Fonctionnement

- Principes directeurs
 - Rappel : le CSE a la personnalité civile
 - L'organisation du CSE : rôle du président et du secrétaire, place des élus dans le fonctionnement et répartition des missions
 - Les modalités spécifiques à l'exercice des missions SSCT doivent figurer dans le règlement intérieur du CSE
- 4 réunions par an doivent être consacrées en tout ou partie aux questions relatives à la santé, la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail
- Les réunions extraordinaires

Atelier : construire le déroulé d'une réunion : convocation, inspection, ordre du jour, compte-rendu

V - Les moyens d'action du CHSCT

- Les heures de délégation
- Les moyens matériels
- Le recours à l'expert